

Le Radian



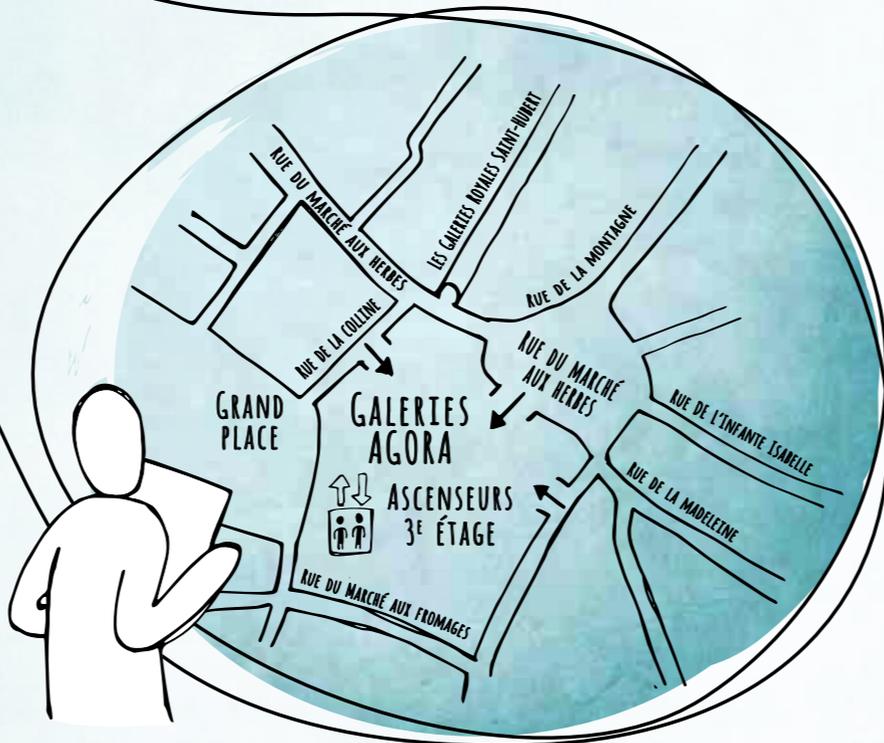
Réparer

Comprendre

Apaiser...

Le Radian

Service d'Actions Restauratrices
et Educatives (S.A.R.E)



Rue du Marché aux Herbes, 105/21 • 1000 Bruxelles
Galeries Agora • Suivre "bureaux" • Ascenseurs 3^e étage
Tél.: 02/215 16 76 • Fax: 02/215 60 45 • @: contact@leradian.be

 Le Radian • www.leradian.be



Service de l'Aide à la Jeunesse agréé
et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Editeur responsable: Le Radian Asbl, Rue du Marché aux Herbes, 105/21 - 1000 Bruxelles

Le Radian



Notre service

Lorsqu'un jeune est poursuivi pour un "fait qualifié infraction", un lien est rompu avec les personnes qui en sont victimes et avec la société.

Le Radian organise quatre actions qui visent à retisser ce lien.

Nous intervenons exclusivement sur la base de mandats du Tribunal de la Jeunesse ou du Parquet.

Notre équipe se compose d'une dizaine d'intervenants psychosociaux et de médiateurs.

4 actions* restauratrices et éducatives

Deux offres proposées aux victimes et aux jeunes

Médiation

La victime et le jeune expriment leur vécu et cherchent les moyens d'apaiser le conflit. Un médiateur accompagne les personnes qui s'engagent de manière volontaire.

CRG

Concertation
Restauration en Groupe

Echanger

Avec ou sans rencontre entre le jeune et la victime.

Rencontre entre le jeune et la victime avec des personnes de soutien.

Objectifs pour la victime : Etre reconnue en tant que victime, comprendre ce qui s'est passé, élaborer et trouver une forme de réparation (matérielle ou relationnelle), être soutenue.

Objectifs pour le jeune auteur : reconnaître le vécu de la victime, s'excuser, réparer.

Elaborer des démarches concrètes visant à réparer les dommages subis par la communauté et éviter d'autres faits dans le futur.

Deux mesures imposées aux jeunes

Prestation éducative et d'intérêt général

Le jeune rend service dans un organisme d'intérêt public.

Module de sensibilisation

Le jeune réfléchit en participant à des entretiens individuels et à des séances en groupe.

Agir

Objectifs : Réparer de manière indirecte, réfléchir à sa situation, découvrir d'autres réalités, faire l'expérience de relations positives, être mis en valeur, renouer de façon active avec la société.

Réfléchir

Objectifs : Prendre conscience du vécu des victimes, des conséquences de ses actes et de l'influence du groupe, mieux se connaître et élaborer de nouvelles manières de réagir.

Nos publics

Les jeunes entre 12 et 20 ans en conflit avec la loi.

Les victimes de faits commis par un jeune.

Les parents et l'entourage des jeunes.

Nos priorités

Respecter le secret professionnel et appliquer le code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.

Etablir un cadre d'intervention sécurisant et respectueux.

Mobiliser les ressources du jeune, de ses parents et des victimes.

Ne pas réduire le jeune au fait qui lui est reproché et favoriser la réparation.

Personnaliser nos accompagnements, respecter le rythme des personnes, utiliser des outils adaptés.

En médiation et en CRC, veiller à l'adhésion libre des victimes et des jeunes tout au long du processus.

Mettre en œuvre une action à la fois, lorsque nous recevons plusieurs mandats pour un jeune.

* LE TRIBUNAL DE LA JEUNESSE PEUT PROPOSER/IMPOSER CES QUATRE ACTIONS À TOUT MOMENT. LE PARQUET PEUT UNIQUEMENT PROPOSER LA MÉDIATION.